

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le 21 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : Mr FAVIER Bernard, Mr GOUYON Gilles, Mr LASCIOUVE Jean-Claude, Mr MOURLON Gérard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, Mr GIRAUD Patrice, Mr LECUYER Lionel, Mr GRENAT Claude, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mr DESAUNOIS Laurent, Mr BERAUD Christophe, Mme BARBECOT Annie

Absents excusés : Mme LEBRETON Marie, Mme GIRAUDET Stéphanie

Mr Christophe BERAUD a été élu secrétaire.

BUREAU DE POSTE DE SAINT PRIEST

Monsieur THEZ, Délégué Régional du Groupe la Poste est intervenu pour nous présenter les différentes solutions possibles à étudier pour faire suite à la baisse de fréquentation du bureau de Saint-Priest :

- Ouvrir une Agence Postale Communale dans un bâtiment de la commune avec du personnel employé par la mairie qui serait formé sur site par des employés des bureaux voisins. Le mobilier et les équipements de sécurité seraient pris en charge par la Poste. Si des travaux sont nécessaires, la Poste prend en charge 50 % de la facture avec un maximum de 20 000 €. Une compensation de 1 127 € est alors versée chaque mois à la mairie.
- Proposer à un commerçant de devenir relais. Le commerçant reçoit une compensation de 243 € par mois.
- Réduire les heures d'ouverture de la Poste à 14 heures/semaine à la prochaine réorganisation des bureaux sachant que c'est la Poste qui décide des horaires d'ouverture.

DPU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut utiliser son droit de préemption pour la vente suivante :

Mme SAHUT Catherine vend sa parcelle C 101 à Beaufessoux le Grand à Mr Pascal MONTEL.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette propriété, aucun projet n'étant envisagé sur ce secteur.

EMPLOIS ETE

Monsieur le Maire informe les Conseillers que nous avons reçu 3 demandes d'emplois été :

- Fabien DESAUNOIS
- Oriane GALLARD
- Candice LOUREIRO.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à ces 3 demandes. Si nous recevons d'autres demandes, nous prendrons le plus âgé et les autres l'année prochaine.

DEMANDES D'ACQUISITION DE SECTIONNAUX

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous avons 2 demandes de particuliers voulant acheter du sectionnal ou communal :

- ✓ Monsieur ROSMINI souhaite acquérir la parcelle qui est devant sa maison et qui fait partie des sectionnaux de la Mothe.
- ✓ Monsieur et Madame COUSSAN souhaitent acquérir du domaine public qui se trouve derrière leur maison. Une première réunion sur place avait aboutie à un refus, cependant d'autres parties sont cédées lors de l'aménagement foncier et nous devons réfléchir à une homogénéité dans nos réponses.

Après délibération, Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement foncier, il faut agir partout pareil. Il décide de faire une réunion sur place avec les riverains et les personnes concernées afin d'aboutir à une solution identique dans tous les endroits de la commune.

CONVENTIONS DE PATURAGES

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'ils devaient vérifier sur leur secteur si des parcelles des sections sont exploitées et par qui afin de faire les conventions nécessaires avec ces agriculteurs. Les Conseillers doivent le faire pour la prochaine réunion.

Monsieur le Maire rappelle également qu'actuellement deux conventions ont été faites avec les services de l'ONF :

- Sections du Vernadel : 6 ha
- Section de Boscavert / Gaulmes / Chez Doucet : 1ha 57a

Une autre convention est en cours pour la section des Barsses pour 34a 70ca

Condition financière pour les sections soumises au régime forestier :

65 € / ha + 10% (de frais de garderie que la commune devra reverser à l'ONF) soit un total à l'ha de 71.50 €.

Lors de la réunion du 6 février, il avait été demandé de prendre des renseignements sur les tarifs pratiqués dans notre région par la Chambre d'agriculture, Préfecture, etc ... pour les sections non soumises au régime au forestier.

Chambre d'Agriculture – Préfecture et Safer : entre 18.36 € et 82.13 € / ha

Après délibération, le Conseil Municipal décide de se renseigner sur les prix pratiqués selon les catégories des sols.

EAUX PLUVIALES « LAVAL ET PEROL »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés avec les eaux pluviales aux villages de Laval et de Perol.

Au Village de Laval : récupération des eaux pluviales de Mr et Mme LEEUWIS.

Au Village de Perol : récupération des eaux pluviales qui vont dans la propriété de Mr GILLET Lionel provenant de la voirie communale.

Après un entretien téléphonique avec Mairie Conseil, la commune devrait réaliser ces travaux suite aux articles ci-dessous :

Article 681 du Code Civil

Tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds de son voisin.

Article 640 du Code Civil

Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.

Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

Article 641 du Code Civil

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds.

Si l'usage de ces eaux ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fonds inférieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire goudronner 5m² devant chez Lionel GILLET et poser un revers d'eau afin que les eaux pluviales aillent dans son champ.

Nous devons nous renseigner pour savoir si les eaux de drainage et de fosse septique sont autorisées sur la route.

SMADC « RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE »

Monsieur le Maire informe les Conseillers que suite à la passation du marché avec ABICOM Informatique, une garantie pièces et main d'œuvre de 5 ans sur les unités centrales et les écrans avait été exigée. Celle-ci arrive à terme au cours du 1^{er} semestre 2016.

Ces équipements arrivant en fin de garantie, le SMADC propose de renouveler notre matériel informatique dans le cadre d'une nouvelle démarche mutualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler son matériel avec le SMADC.

BILAN SECTIONS « BOSCAVERT/GAULME/CHEZ DOUCET – VILLEMAINE – COURTINE – GRANDSAIGNE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu 4 factures correspondant aux frais de garderie suite a des ventes de bois ou divers.

Boscavert/Gaulmes/Chez Doucet :

Vente de bois en 2014 à BOIREAL de St Avit : 12 500 €

Frais de garderie 10% de la vente : 1 250 €

Bilan de la section à ce jour : 11 858.36 €

Villemaine :

Prorogation de délais pour enlèvement du bois à TARTIERE ET FILS de Bourganeuf en 2011: 40 €

Frais de garderie 10% de prorogation : 4 €
Bilan de la section à ce jour : - 2 222.95 €

Courtine :

Vente de bois en 2014 à FARGES à Egletons : 17 957.02 € / Remboursement emprunt 8 978.51 €

Frais de garderie 10% de la vente : 1 795.70 €

Bilan de la section à ce jour : - 5 852.84 €

Grandsaigne :

Vente de bois en 2014 à BOIREAL de St Avit : 2 995 €

Frais de garderie 10% de la vente : 299.50 €

Bilan de la section à ce jour : 3 822.50 €

Les bilans sont à envoyés à chaque membre de sections.

ETUDE GEOTECHNIQUE « SALLE DES FETES »

Monsieur le Maire informe les Conseillers que dans le cadre de l'aménagement de la salle des fêtes, une consultation pour une étude géotechnique a été réalisée auprès de 3 sociétés.

- ✓ ALPA BTP SUD pour un montant de 2 436 €
- ✓ ALPA BTP NORD pour un montant de 3 024 €
- ✓ SOL SOLUTION pour un montant de 2 718 €

La société ALPA BTP SUD a été retenue pour un montant de 2 436 €.

LOGEMENTS : RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réserve parlementaire, nous avons déposé une demande de subvention pour l'aménagement de logements au-dessus de la boulangerie. Nous avons reçu un accord de subvention exceptionnelle pour un montant de 10 000 €.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Premier Ministre s'est engagé à pérenniser le fonds mis en place par l'état en 2013 pour soutenir les initiatives prises par les communes en faveur de l'organisation d'activités périscolaires, à la condition que pour l'année scolaire 2015-2016, un PEDT soit mis en place.

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) formalise une démarche permettant aux communes de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La date limite de dépôt du PEDT est le 21 septembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place un PEDT. Mme BAGNAUD Marie-Claude doit nous faire parvenir comme modèle celui de la commune de Charbonnières-les-Varennes.

SDIS

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'à compter du 1^{er} mars 2015, le nouveau Chef de Centre est Vincent DUGOURD. Cette nomination a été présentée lors du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires du 19 mars 2015. Une manifestation aura lieu pour la passation.

ASSOCIATION « DESSINE MOI UN LIEU »

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'une nouvelle association « Dessine moi un lieu » a été créée à Saint-Priest dans le but de soutenir le projet de café-restaurant culturel à travers des manifestations organisées sur le territoire. L'Association demande une subvention. Habituellement nous donnons aux nouvelles associations 200 € la première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association « Dessine moi un lieu ».

DEMANDE D'INDEMNISATION OU DE REMPLACEMENT DE HAIE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Claire VAILLANT qui a une maison à Puy Lodinet et qui demande une indemnisation pour ses arbres qui ont du être coupés pour pouvoir faire la route ou alors que ceux-ci soient remplacés.

Après en avoir délibéré, les Conseillers décident à l'unanimité de replanter les arbres pour refaire une haie soit à l'automne soit dans le cadre de l'aménagement foncier. Ce même engagement a été pris avec Mme Le Cam.

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS

- ✓ Animation Cœur de Combrailles : Lancement de la 11^{ème} saison culturelle « L'Art s'invite à la campagne » le vendredi 22 mai à 19 heures à la Halle de Saint-Gervais.
- ✓ LPA de Saint-Gervais : Inauguration de la 4^{ème} édition de la manifestation canine, féline et animalière « Eh'Pattes & Moi ! » le dimanche 24 mai à la Halle de Saint-Gervais, vin d'honneur à 12 heures.
- ✓ Gala de danse donné par la section danse intercommunale : A la Salle de Sauret – Besserve le samedi 30 mai à 20 h 30.
- ✓ Estives en fête le 23 mai à Pontgibaud organisé par Stéphanie GIRAUDET dans le cadre de son stage.
- ✓ SMADC : Dans le cadre du projet culturel « Comb'images » mené par différents établissements scolaires dans le but de valoriser les créations artistiques des jeunes des Combrailles, plusieurs représentations auront lieu du 4 au 6 juin 2015 avec un lancement le 4 juin à 10 h 00 à la Halle de Saint-Gervais. Pierrette se rendra à cette manifestation.
- ✓ Numérique à l'école : Conférence-débat le mercredi 27 mai de 14 heures à 17 heures.
- ✓ ANEM : Réunion de l'Association Nationale des Elus de la Montagne le lundi 29 juin de 14 h30 à 16 h 30 à Tauves
- ✓ Conseil Général : Réunion de préparation de la rentrée scolaire 2015-2016 dans le cadre des transports scolaires le mercredi 3 juin à partir de 9 h 30 à Clermont-Ferrand.
- ✓ Remerciements : Julie et Aurélie PINTO nous remercie pour leur mariage.

INTERCOMMUNALITE : COURRIER DU SMADC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de projet d'intercommunalité communiquée par le Préfet. La carte sera envoyée à chaque conseiller.

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

- Voirie –assainissement :

Les travaux réalisés par le SIV vont être terminés, une réunion de la commission voirie sera à prévoir.

- Vie communale :

- Marche du 31 mai
- Concours Maisons fleuries

QUESTIONS DIVERSES

- Poteaux électriques : se renseigner pour faire déplacer des poteaux électriques à Sous le Bois et Visignol.
- Bourse aux arbres : Faire une délibération pour faire une bourse aux arbres au moment des échanges dans le cadre de l'aménagement foncier.

Prochaine réunion : 26 juin à 20 h 30